

MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

AVIS PUBLIC CONCERNANT LE RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST POUR LES ANNÉES 2018-2019-2020

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Bolton-Ouest, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2018, 2019 et 2020 a été déposé à mon bureau le 22 septembre 2017. Toute personne peut prendre connaissance de ce rôle durant les heures d'affaires au bureau de ladite Municipalité situé au 4, chemin Town Hall, Bolton-Ouest.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

1. Être déposée avant le 1^{er} mai 2018 ;
2. Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à la MRC Brome-Missisquoi à l'adresse ci-dessous indiquée et au bureau de la Municipalité de Bolton-Ouest ;
3. Être déposée au bureau de la MRC Brome-Missisquoi à l'adresse ci-dessous indiquée ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC Brome-Missisquoi
Service d'évaluation
749, rue Principale
Cowansville, Québec
J2K 1J8
Tél.: 450 266-4900

4. Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 03-0897 de la MRC Brome-Missisquoi et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Bolton-Ouest, ce 4 octobre 2017.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Me Jean-François Grandmont, OMA